

PARLEMENT JURASSIEN

GROUPE SOCIALISTE

**Motion Lutte contre le suremballage**

Madame la Présidente,

Madame et Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

La lutte contre le suremballage de nombreux produits de consommation fait partie des défis de notre société. Nous avons tous en tête des images de montagnes de déchets que nous engendrons tous.

J’ai vu une une émission de Cash investigation, dans laquelle Le lobby des emballages, désigne ouvertement le consommateur comme responsable de la pollution, étant donné qu’il achète ses produits, il devient propriétaire de ses déchets.

Ce même lobby s’oppose sans surprise à une loi visant l’interdiction de commercialisation de la vaisselle jetable en France ou à l’obligation de consigne. Vous avez tous constaté que les bouteilles consignées, sauf dans les commerces locaux, ont disparu.

Le problème des déchets est déplacé de l’industrie au consommateur, car il est trop compliqué pour les industries de faire l’effort de changer de politique, de développer d’autres manières d’emballer les produits.

On sait aussi que tout n’est pas recyclable, et que ce qui est recyclable engendre un coût et est gourmand en énergie et en eau. La production de déchets est exponentielle, le recyclage ne suit pas, si bien qu’une bouteille de soda ne contient que 7% de plastique recyclé.

Il est de notre devoir de faire pression sur l’industrie. Le consommateur en a assez d’être culpabilisé, il veut que les fabricants de produits industriels prennent leur part de responsabilités.

Le suremballage se révèle aussi très onéreux pour le porte-monnaie des ménages, qui paient deux fois : non seulement, le client paie ces emballages, qui font gonfler les prix du produit, mais la taxe au sac en vigueur lui fait porter le financement de la prise en charge des déchets.

Une des solutions consiste à laisser au magasin les emballages superflus. Ainsi, transmettre la charge financière du consommateur au fournisseur permettra de donner un signal fort : diminuer le nombre de cellophane, plastique et autres emballages superflus et proposer plus de produits de consommation en vrac.

Ce printemps à Pully, la Migros a autorisé une action de sensibilisation des consommateurs aux déchets plastiques. Selon le porte-parole de Migros, je cite :

"Que Migros Vaud autorise Greenpeace Vaud à mener une opération de sensibilisation dans ses locaux n'est pas si étrange que ça! En définitive, nous partageons un intérêt commun: le développement durable".

On peut s’interroger sur le degré de cynisme et de récupération à des fins commerciales, mais comme actuellement, la population est sensible aux images de pollutions évitables dues au plastiques en tout genre, les grands distributeurs, peuvent en faire un arguments marketing en participant à l’effort de diminution des emballages et en favorisant leur propres produits.

Le Canton du Jura, comme celui de Zürich et du Valais, doit donner un signal fort en ce sens et imposer aux distributeurs une reprise de leurs emballages inutiles. De cette manière, eux-mêmes auront des arguments financiers pour ensuite faire pression sur leurs propres fournisseurs.

**La loi cantonale sur les déchets est en cours de révision**, elle devrait être discutée dans les commissions ad-hoc (économie et environnement) puis au parlement en fin d'année ou au début 2019.

**Ainsi, le postulat n’a que peu de sens**, puisqu’il n’est pas nécessaire d’étudier une possibilité de reprise des déchets. On sait que c’est possible. Il faut profiter de la révision pour proposer un article de loi dans ce sens.

D’autre part, le Fonds cantonal de gestion des déchets peut servir à mettre en application notre motion. Car, selon l’article 34 al.5 de la Loi sur les Déchets actuelle, je cite:

« Le fond peut être utilisé pour mener des études et les travaux de planification dans le domaine du traitement des déchets, dans la mesure où ils contribuent au respect de l'environnement et à la réduction des quantités, ainsi que pour des campagnes d'information et de sensibilisation. »

Nous devons mettre l’argent dans des campagnes cantonales plutôt que de subventionner les campagnes nationales qui passent souvent inaperçues et donc qui n’ont pas le même impact pour notre canton que des initiatives locales.

L’Office de l’environnement pourrait s’appuyer sur des organisations de consommateurs, comme la FRC pour mener une campagne de sensibilisation des distributeurs et des consommateurs, qui ont tout à y gagner.

Ainsi, je vous demande de soutenir la motion du **groupe socialiste qui demande au Gouvernement de proposer une disposition légale pour que les établissements de vente au détail fournissant des produits alimentaires et de grande consommation se dotent, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballage issus des produits achetés dans l’établissement.**

Je vous remercie de votre attention

Mélanie Brulhart